

25 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DYNACTION
(Euronext Paris)

Par courrier du 25 novembre 2008, la société civile Eximium (1) (46 avenue des Allobroges, 26100 Romans) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2008, les seuils de 10% du capital de la société DYNACTION et détenir 373 034 actions DYNACTION représentant autant de droits de vote, soit 11,32% du capital et 9,23% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Contrôlée à 100% par M. Michel Baulé et sa famille
(2) Sur la base d'un capital composé de 3 295 842 actions représentant 4 040 516 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.